



Rappel à la loi suite à "port d'arme de 6eme catégorie"

Par **tartuffe**, le **18/08/2013** à **21:40**

Bonjour,

Lors d'un contrôle d'identité dans une gare parisienne, j'étais porteur de un couteau dans ma poche de pantalon, et d'un 2eme dans ma sacoche.

Pourquoi 2 ? Il m'arrive souvent d'en oublier un des 2 dans une de nos succursales.

Suite à ce contrôle, prise d'empreintes, photos, adn, ...bref un moment pas très agréable.

S'en est suivie la remise d'un "rappel à la loi" par l'OPJ.

Je souhaite savoir s'il est possible de ne plus être inscrit au FAED, FNAEG et surtout au STIC et ce afin d'éviter d'éventuelles entraves à certaines demandes (agrément, ...).

Si ces demandes sont possibles (même pour un "mis en cause"), ont-elles une chance d'aboutir ?

Si oui, est-il préférable de se lancer dans ces démarches dès maintenant ou à l'expiration du délai de 3 ans indiqué sur le rappel à la loi ?

Merci